

Déclaration

de l'assemblée générale 2004

Les personnes en situation de handicap ou en grande difficulté doivent accéder à la totalité des droits Fondamentaux et exercer pleinement leur citoyenneté.

Un contexte législatif nouveau, une demande sociale en évolution

La loi 2002-02 rénovant l'action sociale et médico-sociale donne une place nouvelle à la personne et demande aux structures de passer d'une démarche de « substitution ou de prise en charge » à celle de « services contractualisés ». La loi 2005-102, *Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*, a été votée. Elle ne correspond ni aux ambitions affichées au plus haut niveau de l'État, ni aux attentes des personnes, de leurs familles et de leurs associations. Pour autant, nous faciliterons son application dans le cadre de nos actions.

De plus, les incertitudes liées au financement dans le cadre de la loi de décentralisation appellent nos associations à une vigilance accrue quant au transfert de compétences. L'ensemble des associations départementales PEP réitère son engagement d'adapter son secteur social et médico-social, afin de permettre à toute personne de participer à la vie sociale et citoyenne dans les meilleures conditions mobilisant tous les moyens nécessaires.

Des exigences Fondamentales

L'attention à la personne et à sa famille doit être centrale afin de passer d'une logique de filière à une logique de parcours individualisé, dans le respect des droits fondamentaux des personnes concernées et de leurs familles. Les parents sont responsables et acteurs de la mise en œuvre du projet de vie de leur enfant. Pour les accompagner, les établissements et services PEP sont leurs interlocuteurs et leurs partenaires. En ce sens, la place des familles doit être reconnue au sein des conseils d'administration et des diverses instances de participation.

Fédération générale des PEP

108, avenue Ledru-Rollin - 75011 PARIS

01 43 14 83 83 - Fax 01 43 14 83 80

www.lespep.org



La responsabilité des associations départementales gestionnaires est accrue, une réflexion d'ordre éthique et déontologique s'impose ; la construction d'une stratégie associative est plus que jamais indispensable. L'État doit assurer l'égalité des droits sur l'ensemble du territoire. Il doit engager une politique d'impulsion et d'accompagnement de ces évolutions :

- par la formation des équipes et des personnels afin de préparer l'évolution des pratiques professionnelles ;
- par l'organisation de complémentarités en termes d'aménagement du territoire et des possibilités de formation qu'il recèle ou doit proposer ;
- par l'aide au fonctionnement des instances départementales et régionales qui se mettent en place (schémas départementaux, commissions départementales) ;
- par l'attribution des moyens nécessaires à la réalisation de cette mission de service public.

Un enjeu primordial

Jusqu'à présent, le mouvement d'intégration et d'insertion des enfants et adolescents en difficulté ou handicapés se développait dans l'ensemble de la société et donc en milieu scolaire et périscolaire. Les PEP souhaitent désormais dépasser la notion d'intégration qui suppose une exclusion préalable. Ils affirment que chaque personne est membre à part entière de la société ; en conséquence ils revendiquent le concept d'appartenance. Ce concept concerne tous les aspects de la vie.

La responsabilité d'éducation, de scolarisation et de formation incombe au service public d'éducation. Celui-ci s'appuie notamment sur les ressources des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Cette notion d'appartenance concerne aussi les adultes et nous incite à développer des services en fonction des besoins du terrain.

Un engagement militant réaffirmé

L'ensemble du réseau PEP réaffirme son engagement dans la constance et la force de ses valeurs. Pour ce faire, il concrétise cet engagement par la mutualisation de ses compétences et de ses ressources.

L'implication de tous les secteurs d'activité propres aux PEP, la structuration aux plans départemental, régional et national renforcent cet engagement. Au sein du réseau laïque, les PEP continueront de militer pour que soit mise en œuvre une politique cohérente et continue en direction des personnes en difficultés ou en situation de handicap afin de prévenir l'exclusion, le rejet et les discriminations, dans les domaines de l'accès à la scolarisation, à la formation initiale et continue, des soins, de l'insertion professionnelle et de l'emploi, de l'éducation, des rééducations, des loisirs et de la culture.

